

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LORS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**DU JEUDI 12 MAI 2022 A 19 H 30**

Présents :9- Nicole LABBE, Robert AGOSTINI, Denis MOLLARD, Dominique MESIANO, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Stéphane RULLO, Philippe BRUSCHI, Nadine FRULEUX, Jean-Marie MEIER.

Excusés : 5- Joëlle LANCIEN (pouvoir à Nadine FRULEUX), Windy PETIT (pouvoir à Jean-Marie MEIER), Joël CASANI (pouvoir à Robert AGOSTINI), Aurélia GIROUX (pouvoir à Philippe BRUSCHI), Rachid SIAD (pouvoir à Stéphane RULLO).

Secrétaire de séance : Jean-Marie MEIER.

Ordre du jour :

Approbation de la séance du Conseil municipal du 4 Avril 2022. Sans observation.  
Approuvé à l'unanimité des élus.

I. CREATION ESPACE SANITAIRE A L'ECOLE DU PONT CHARLES ALBERT A BAUS-ROUX :

Mme le Maire explique que le nombre d'enfants à l'école du Pont Charles Albert chute, il convient donc de prendre les tout-petits à partir de 2 ans ½. Pour ce faire, nous devons aménager un espace permettant le lavage (douchette) et le changement rapide des TPS qui ne seraient pas encore propres.

2 entreprises (Bâty et Ced Renov) ont répondu à notre demande de devis. Le devis retenu est celui de l'entreprise Ced Renov pour un montant des travaux à 12.780 € HT, 15.336 TTC. Autorisation est donnée au Maire pour demander les subventions.

Accord à l'unanimité des élus.

II. METROPOLE : ADHESION DE LA COMMUNE A LA CREATION DE L'AGENCE D'URBANISME AZUREENNE : Accord à l'unanimité

III. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (SITE DE CARROS). L'avis des conseils municipaux est demandé aux communes se situant dans un rayon de 3 kms autour du site.

A l'unanimité, avis favorable des élus.

IV. CAMION ROTISSERIE : Positionnement devant la mairie annexe tous les vendredis de 16h30 à 21h30. Début le 20 mai 2022.

Accord à l'unanimité.

V. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2023 :

Augmentation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Nouveaux tarifs ci-après :

TARIF/M2	SUPPORTS PUBLICITAIRES PREENSEIGNES NON NUMERIQUES	ENSEIGNES SUPERIEURES A 12 M2 INFERIEURES OU EGALES A 50 M2	SUPPORTS PUBLICITAIRES ET PREENSEIGNES NUMERIQUES INFERIEURES OU EGALES A 50M2	ENSEIGNES SUPERIEURES A 50 M2
2023	22,00	44,00	66,00	88,00

Accord à l'unanimité des élus.

VI. LOCATION DES SALLES COMMUNALES : Actualisation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et changement du nombre de personnes dans les salles :

Hameau de Baus-Roux : 70 personnes

Salle de l'escoulière : 40 personnes

Tarifs modifiés ci-après :

**Salle polyvalente de l'Escoulière**

- Pour une cérémonie (mariage, baptême, communion) : ..... 150 €
- Réveillon : ..... 200 €
- Anniversaire moins de 18 ans (journée uniquement) : ..... 60 €
- Anniversaire moins de 12 ans (journée uniquement)..... 50 €
- Anniversaire adulte : ..... 100 €
- Association extérieure à la commune : ..... 100 €
- Réunion politique organisée par des partis : ..... 80 €  
-réunions organisées dans le cadre d'une campagne électorale : ..... gratuit
- Association communale : ..... gratuit
- Personnel communal et élus : ..... 1 location gratuite par an et par agent/élus

**Salle rurale de la mairie annexe de Baus-Roux**

- Pour une cérémonie (mariage, baptême, communion) : ..... 250 €
- Réveillon : ..... 300 €
- Anniversaire moins de 18 ans (journée uniquement)..... 90 €
- Anniversaire moins de 12 ans (journée uniquement)..... 60 €
- Anniversaire adulte : ..... 120 €
- Association extérieure à la commune : ..... 120 €
- Réunion politique organisée par des partis : ..... 100 €  
-réunions organisées dans le cadre d'une campagne électorale : ..... gratuit
- Association communale : ..... gratuit
- Personnel communal et élus ..... 1 location gratuite par an et par agent/élus

Accord à l'unanimité des élus.

## CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES CHŒURS DU MERCANTOUR » :

Jusqu'à maintenant cette association allait à St Martin du Var. Notre salle correspond plus à leur attente. Mme le Maire lit la convention aux élus : pas de matériel, laissé dans la salle, laisser les locaux propres, fournir une attestation d'assurance et paiera une redevance de 100 € par an pour les consommations des fluides (eau, électricité). Si changement de date, le Président devra nous adresser un mail ou courrier pour nous en avertir au moins 15 jours avant. Utilisation 1 fois par semaine, soit le mardi, soit le jeudi. La mairie reste prioritaire sur l'occupation de la salle. Convention établie pour une année. Accord à l'unanimité des élus.

## VII. AUGMENTATION DES TARIFS DES REPAS CANTINE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022 :

Les prix n'ont plus été augmentés depuis 2017.

### Tarifs actuels :

3,50 € pour les primaires et maternels de la commune

5,00 € pour les enfants hors commune et adultes

Le conseil municipal propose d'augmenter les repas comme suit :

3,80 € pour les primaires et maternels de la commune

5,30 € pour les enfants hors commune et adultes

Toujours en gardant la dégressivité de 85 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 70 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant.

Accord à l'unanimité des élus.

### MODIFICATION DE L'ARRETE DU 19 AVRIL 2018 :

Modification de l'article 8 de l'arrêté : « Paiement par prélèvement bancaire, carte bleue, paiement en ligne, chèque ou espèces » Les autres articles restent inchangés. Accord à l'unanimité des élus.

## VIII. DECLASSEMENT DU CHEMIN COMMUNAL ROUTE DU MOULESTRE :

-M. Robert dit Ganier : Lecture du projet de délibération par Mme le Maire  
Accord à l'unanimité.

- M. Blanc : Dans un premier temps, M. Blanc doit faire passer un géomètre, à sa charge, pour bien délimiter les m2 à céder, on pourra ensuite délibérer. Accord à l'unanimité

Mme le Maire verra les autres propriétaires jouxtant le chemin communal afin de leur proposer l'acquisition dans les mêmes conditions que Mrs Robert Dit Ganier et Blanc.

## IX. VENTE DU STUDIO NOVAK :Le studio a été évalué par 2 agences immobilières :

L'agence du Mercantour : évaluation entre 20.000 et 25.000 €

L'agence KW Kellerwilliams : évaluation entre 20.900 et 29.945 €

Mme le Maire propose de le vendre à 22.000 €.

Les voisins directs ont été contactés pour savoir s'ils étaient intéressés par l'achat de ce studio, 2 personnes ont répondu par la négative.

Mrs Jaouen et Saccomano étaient intéressés et ont accepté notre proposition pour l'acheter à 22.000 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal :

-pour vendre ce studio à Mrs Jaouen et Saccomano pour 22.000 €. Les frais seront supportés par les acquéreurs.

-autorise Mme le Maire à signer tout acte authentique afférent à cette vente.

#### VENTE DU PRESBYTERE :

2 agences immobilières ont évalué ce bien :

L'agence du Mercantour : évaluation entre 80.000 et 90.000 €

L'agence KW Kellerwilliams : évaluation entre 104.762 et 112.006 €

Mme le Maire propose de vendre le bien à 90.000 €, après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité :

-décide de vendre ce bien de 80 m2 avec une cave d'environ 40 m2 à 110.000 €

-autorise Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires,

-autorise Mme le Maire à signer tout acte authentique afférent à cette vente.

Divers

Fin de séance à 20 h 15

